



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
RESTREINTE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/21
29 octobre 2004



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante quatrième réunion
Prague, 29 novembre - 3 décembre 2004

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA BANQUE MONDIALE
POUR L'ANNÉE 2004**

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. La Banque mondiale demande au Comité exécutif d'approuver le montant de 1 825 000 \$US, plus 24 375 \$US de frais d'appui d'agence, au titre des amendements à son Programme de travail pour l'année 2004.
2. Les activités proposées dans l'Amendement au Programme de travail de la Banque mondiale sont présentées ci-dessous dans le Tableau 1 :

Tableau 1: Amendement au Programme de travail de la Banque mondiale

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE			
I. Préparation du projet			
Viet Nam	Financement de la préparation du projet pour le plan d'élimination du bromure de méthyle pour le Viet Nam	65 000	65 000
Sous-total pour la préparation de projet :		65 000	65 000
II. Renouvellement du projet de renforcement des institutions :			
		tonnes PAO	
Turquie	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase III)	21,5	260 000
Sous-total pour le renforcement des institutions		260 000	260 000
FINANCEMENT UNITAIRE DE BASE		1 500 000	[1]
Sous-total		1 825 000	
Frais d'appui d'agence (7,5 %, excepté le financement unitaire de base qui ne comporte pas de frais d'appui) :		24 375	24 375
Total :		1 849 375	

[1] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/9

SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE

I : Préparation du projet

Recommandation du Secrétariat du Fonds

3. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de la demande de préparation de projet portant sur le secteur du bromure de méthyle au Viet Nam au niveau de financement indiqué au Tableau 1.

II : Renouvellement du projet de renforcement des institutions

(a) Turquie (phase III) 260 000 \$US

Description du projet

4. La description du projet de renforcement des institutions pour le pays mentionné ci-dessus est présentée à l'Annexe I du présent document.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

5. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de l'activité susmentionnée au niveau de financement indiqué dans le tableau 1. Le Comité exécutif souhaiterait faire connaître au gouvernement de la Turquie l'observation présentée à l'Annexe II du présent document.

Annexe I

PROPOSITION DE PROJET DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Turquie : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution	Banque mondiale
Montant approuvé au départ :	
Phase I : Octobre 1992	300 000
Phase II : Décembre 2000	200 000
Total	500 000
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) :	260 000
Montant recommandé pour l'approbation (\$US)	260 000
Coût d'appui d'agence (\$US)	19 500
Coût total de la Phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	279 500
Date d'approbation du programme de pays	Octobre 1992
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)	1998
Consommation totale de SAO déclarée dans le programme de pays (1998), (tonnes PAO)	5 233,6
Consommation totale des SAO déclarée dernièrement (2003) (tonnes PAO)	1 051,21
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)	3 805,7
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)	141,0
(b) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	105,1
(d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	37,4
(e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	479,7
Consommation la plus récente des substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	441,0
(a) Annexe A Groupe II (Halons)	40,9
(b) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)	13,2
(d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)	10,8
(a) Annexe C Groupe I (HCFC)	359,91
(f) Annexe E (Bromure de méthyle)	185,4
Montant approuvé pour les projets (\$US)	37 328 774
Montant décaissé (à partir de décembre 2004) (\$US) :	28 930 803
SAO à éliminer (tonnes PAO)	4 014,6
SAO éliminées (à partir de Septembre 2004) (tonnes PAO)	3 545,6

Rapport périodique

1. Pendant la période de référence du rapport, le Bureau National de l'Ozone de la Turquie a participé à la mise en place du Comité de Stratégie Nationale pour le bromure de méthyle, ainsi qu'à celle du Comité d'Administration du bromure de méthyle et du Système d'Inspection. Des informations relatives à l'utilisation du bromure de méthyle ont été diffusées auprès des exploitants agricoles et du public. 30 000 affiches informatives et 3 000 brochures ont été publiés pour mieux faire connaître l'utilisation du bromure de méthyle et ses inconvénients ainsi que l'importance des produits de remplacement. Des ateliers visant à la sensibilisation au problème et des programmes de formation ont été également organisés, destinés aux techniciens et au

personnel d'assistance. Le Ministère de l'Environnement et de la Forêt informe régulièrement les parties prenantes sur les substances de remplacement des SAO, les applications technologiques potentielles et sur les règlements et les décisions du Protocole de Montréal.

2. Le Ministère de l'Environnement et de la Forêt constitue le principal organisme de coordination et d'exécution des activités liées au Protocole de Montréal. Le Groupe d'experts sur l'Ozone, qui se réunit chaque année, comprend les autres ministères concernés, les représentants du secteur industriel et les universités. Il a pour objectif d'établir un consensus sur la politique à suivre en ce qui concerne l'ozone et de mettre en place le volet du Cadre réglementaire de la politique nationale concernant l'ozone.

Plan d'action

3. Lors de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le Bureau national de l'ozone de Turquie poursuivra ses activités liées à l'élimination efficace de la consommation de SAO dans le pays, conformément au Protocole de Montréal. Ces activités se conjugueront à une sensibilisation accrue du public à la nécessité de la protection de l'ozone. Des programmes de formation sur les substances de remplacement du bromure de méthyle seront organisés pour le personnel technique, les exploitants agricoles, les distributeurs de produits pesticides et les responsables de la fumigation au bromure de méthyle des sols et des bâtiments d'entreposage. Des études destinées à intensifier la sensibilisation du public sont prévues afin de réduire la demande de SAO du secteur d'entretien et de servir d'outil dans la lutte contre le commerce illégal de ces substances. La coopération entre le Ministère de l'Environnement et de la Forêt et les autres organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux, tels que le Ministère de l'Agriculture et des Affaires Rurales, les sous-secrétariats du Commerce extérieur, du Trésor et des Douanes, ainsi que la Fondation pour le Développement Technologique en Turquie, sera intensifiée afin de répondre aux obligations du système de quota et de lutter contre le commerce illégal de SAO et de mélanges contenant des SAO.

Annexe II

POINTS DE VUE EXPRIMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES RENOUVELLEMENTS DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS SOU MIS À LA 44^e RÉUNION

Turquie

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport présentant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la Turquie et prend note avec satisfaction que les données communiquées par ce pays au Secrétariat de l'ozone étaient inférieures à la moyenne de ses données de référence des CFC pour la période 1995-1997. La Turquie semble ainsi respecter les niveaux de gel de consommation de CFC. Le Comité exécutif remarque également que, dans le cadre du projet de renforcement des institutions, la Turquie a pris des mesures importantes destinées à éliminer sa consommation de SAO. Il s'agit notamment de la mise en place du Comité de Stratégie Nationale pour le bromure de méthyle, du Comité d'Administration du bromure de méthyle et du Système d'Inspection, de l'organisation de stages de formation et de la publication de documents éducatifs sur l'utilisation des produits de substitution au bromure de méthyle, ainsi que des activités de sensibilisation sur les problèmes liés à l'ozone. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts fournis par la Turquie pour réduire la consommation de CFC. C'est pourquoi le Comité espère, qu'au cours des deux prochaines années, la Turquie poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et des activités prévues dans le cadre du plan de gestion des frigorigènes et réussira ainsi parfaitement à réduire les niveaux de consommation actuels de CFC.

2004 WORK PROGRAM AMENDMENT

**PRESENTED TO THE 44th MEETING
OF THE EXECUTIVE COMMITTEE**

**BANK-IMPLEMENTED
MONTREAL PROTOCOL OPERATIONS**

OCTOBER 2004

2004 WORK PROGRAM AMENDMENT

Introduction

1. The World Bank submitted its 2004 Work Program along with its 2004 Business Plan for the consideration of the Executive Committee at the 42nd Meeting in February 2004. The 2004 Work Program included two new project preparation requests for Tunisia and China, and two institutional strengthening projects for Ecuador and the Philippines, which amounted to US\$220,375 and US\$385,060, respectively.
2. Having considered the Bank's 2004 Work Program, the Executive Committee approved the requested US\$220,375 in project preparation funds, as well as US\$287,418 for IS projects. The Executive Committee decided to approve the renewal of the IS project for the Philippines for one year only instead of the usual two, because the country was in non-compliance with respect to Methyl Bromide, and funding for a phaseout strategy, included in the 2004-2006 World Bank Business Plan, had been approved at the 39th Meeting (Decision 42/24).

Work Program Amendment

3. This Work Program Amendment (WPA) includes a request for project preparation funds in the amount of US\$65,000, to prepare a Methyl Bromide Phaseout Plan for Viet Nam. The Viet Nam Ozone Office has asked the Bank to submit this request for funds, which will be used to cover the costs of: i) conducting a comprehensive, national survey of Methyl Bromide consumption; and ii) carrying out stakeholder consultation meetings, which will be critical to the development of a national strategy. It is expected that the national plan will be submitted for consideration at the last Executive Committee meeting of 2006.
4. A funding request to extend the support for implementation of the institutional strengthening project in Turkey, which amounts to US\$260,000. The total amount of funds requested for project preparation and IS activities, as well as the planned time frame for these activities are summarized in Table 1.

Table 1. New funding requests to be presented at the 44th Executive Committee Meeting (PRP and IS)

Country	Activity	Funds Requested (US\$)	Duration
Viet Nam	Project Preparation funds for Viet Nam Methyl Bromide Phaseout Plan	65,000	December 2004 – December 2006.
Turkey	Renewal of Institutional Strengthening Project	260,000	January 2005 – December 2006.
	Sub-Total	325,000	
	Agency Support Costs	24,375	
	Total	349,375	

3. The 2004 WPA also includes a request for core unit funding amounting to US\$1,500,000. The total amount of funds requested to the 44th Executive Committee Meeting therefore amounts to US\$1,849,375.